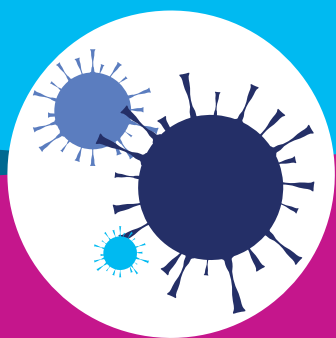


DISPOSITIF EXCEPTIONNEL



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



COVID-19

*mon entreprise  
est impactée*

La CMA vous aide  
à trouver  
des solutions



Avec le **CONTRAT ARTISANAT** Auvergne-Rhône-Alpes,  
on vous *conseille* dans cette période de crise sanitaire.

Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat se mobilise

**AIN**  
04 74 47 49 00  
coronavirus@cma-ain.fr

**ALLIER**  
04 70 46 20 20  
coronavirus@cma-allier.fr

**ARDÈCHE**  
04 75 07 54 00  
coronavirus@cma-ardeche.fr

**CANTAL**  
04 71 45 65 00  
coronavirus@cma-cantal.fr

**DRÔME**  
04 75 48 72 00  
coronavirus@cma-drome.fr

**ISÈRE**  
04 76 70 82 09  
coronavirus@cma-isere.fr

**LOIRE**  
04 77 92 38 00  
coronavirus@cma-loire.fr

**HAUTE-LOIRE**  
04 71 02 34 56  
coronavirus@cma-hauteloire.fr

**PUY-DE-DÔME**  
04 73 31 52 00  
coronavirus@cma-puydedome.fr

**RHÔNE**  
04 72 43 43 00  
coronavirus@cma-lyon.fr

**SAVOIE**  
04 79 69 94 46  
coronavirus@cma-savoie.fr

**HAUTE-SAVOIE**  
04 50 23 92 22  
coronavirus@cma-74.fr

crma-auvergnerrhonealpes.fr

en partenariat avec

La Région   
Auvergne-Rhône-Alpes



# Appui

La crise sanitaire et économique COVID-19 fragilise et impacte frontalement les entreprises artisanales. Dans cette période difficile, l'ensemble des collaborateurs de la CMA se mobilise pour vous informer, vous aider à prioriser vos démarches et vous orienter sans perdre de temps vers les bons contacts.

## Les objectifs

- Accompagner concrètement l'entreprise pendant la crise et en sortie de crise
- Proposer des solutions adaptées aux besoins de l'entreprise et de l'artisan
- Permettre à l'entreprise de rebondir et de redémarrer rapidement et durablement grâce à l'appui de sa CMA

## Les +

- Apporter des réponses et des solutions concrètes
- Mettre en relation avec les bons interlocuteurs
- Accompagner sur le long terme

## LES INTERVENANTS

Conseillers de la CMA ayant une bonne connaissance des outils mis en place dans la situation d'urgence actuelle.

## LE TARIF

Réservée aux entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers, cette action est entièrement prise en charge par la Région et votre CMA.

## Les étapes

L'action « APPUI » est un dispositif exceptionnel qui permet au chef d'entreprise de relancer son activité en s'appuyant sur l'expertise des conseillers CMA.

### ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE L'ARTISAN

- Bénéficier d'appels téléphoniques ou visioconférences hebdomadaires pendant la période de confinement
- Vous rendre visite dès la sortie du confinement
- Vous orienter vers une plateforme de soutien si besoin
- Vous faire partager l'expérience d'autres entreprises

### RELANCE DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

- Identifier les leviers de la reprise d'activité (aides, matériels de protection sanitaire, organisation, etc.) et être accompagné pour leur mise en œuvre.
- Préparer la sortie de crise dans les meilleures conditions et en utilisant les solutions les plus adaptées.
- Définir le projet de redémarrage le plus pertinent
- Prioriser les actions à venir

### SUIVI

Dans le prolongement de l'action APPUI, le chef d'entreprise peut être orienté, si besoin, vers les actions du Contrat Artisanat, Ambition PME ou tout autre interlocuteur.

### OUTILS

- Diagnostic de l'entreprise pour identifier les besoins
- Etude de la situation du chef d'entreprise et de son équipe
- Bilan de fin d'accompagnement